

# Sargasses : face au fléau, la Collectivité contre-attaque

Alors que de nouveaux échouements de sargasses sont attendus dans les prochains jours, les services de la Collectivité sont sur le pied de guerre. Ramassage, investissements et futures installations, retour sur la feuille de route.

Les échouements de sargasses s'intensifient sur nos plages. Dans son dernier bulletin datant du 2 avril, Météo-France affirme que des échouements sont à prévoir dans les deux prochaines semaines. « La présence de radeaux, sur tout l'est de l'arc antillais ainsi qu'autour de Tobago et la Barbade, confirme le risque d'échouements », peut-on lire. Face à ces arrivées, les services de la Collectivité restent fortement mobilisés. « Nous voyons que la période dense vient de débuter », constate Igor Rembotte, chargé de mission Biodiversité pour la Collectivité. « Néanmoins, nous ne pouvons plus parler de saison pour l'arrivée des sargasses car elles s'échouent en permanence. Nous en avons également eu de novembre à mars. Nous luttons contre elles toute l'année », nuance-t-il.

## TROIS ENTREPRISES LOCALES RÉQUISITIONNÉES

Au total, trois entreprises locales s'occupent du ramassage sur différents secteurs. L'entreprise TWS pour le premier secteur du Galion jusqu'à la Baie de l'Embouchure et la Baie Lucas. L'entreprise GTN s'occupe elle du secteur de Mont Vernon jusqu'à la limite des AOT et restaurants de plages d'Orient Bay. Enfin, Express Equipment Transport Service Rental (EETSR), pour le secteur de Cul de Sac.

Depuis 2023, ces entreprises sont réquisitionnées par le président de la Collectivité afin d'effectuer les opérations de collecte des

sargasses et leur évacuation à la décharge. « La Collectivité avait auparavant établi un marché public ; il s'agissait d'un accord-cadre à bons de commande qui permettait de solliciter les entreprises mais nous n'étions pas satisfaits », déclare Igor Rembotte. Les sargasses sont ensuite évacuées à la déchetterie. « Cette évacuation est aujourd'hui systématique », assure Igor Rembotte. « Plus aucun tas de sargasses ne reste en haut de plage comme cela pouvait être le cas auparavant », ajoute-t-il. Une décision de la Collectivité, suite à la découverte de la présence d'arsenic et de métaux lourds, présents dans la sargasse. « Il ne faut pas que ces dernières entrent en décomposition ».

## BARRAGES, TÉLÉDÉTECTION...

Pour cela, les entreprises réquisitionnées ont l'obligation de pouvoir doubler les moyens matériels et humains, notamment en cas d'échouement dit atypique, c'est-à-dire particulièrement intense, comme ce fut le cas au mois d'août dernier. Résultat, le ramassage a duré 4 jours, contre 30 jours l'année précédente. « Avec la déforestation dans les bassins de l'Amazonie, du Congo et du Mississippi, les échouements de sargasses ne sont pas près de s'arrêter », note Igor Rembotte. Pour lutter dans la durée, la Collectivité a également planifié des projets sur les prochaines années. Parmi eux, un futur marché d'investissement intégrant la télédétection de sargasses depuis les plages impactées, grâce à l'installation de caméras autonomes qui diffuseront les images en flux tendu. Investissement également avec l'installation prévue de cinq



capteurs à gaz qui seront établis près des habitations sur les zones à sargasses. L'installation de deux barrages expérimentaux doit également voir le jour, le premier à la passe de Pinel, le second devrait être installé à la baie de l'Embouchure afin d'empêcher les sargasses de rentrer dans l'étang aux poissons et de finir dans la mangrove. Enfin, un projet vise à intégrer les sargasses ramassées dans le projet PI (Pollution free-Integrated) de l'opérateur de gestion des déchets Verde-SXM. « Les sargasses viendront intégrer le mixte de déchets qui servira de combustible à l'unité Pi et qui doit produire de l'énergie », conclut Igor Rembotte.

## Sargasses : des filets vont être posés pour limiter les échouements



Lors de la prochaine saison, les arrivées de sargasses devraient être maîtrisées grâce à des actions menées par la collectivité et la préfecture. « Cette année a été la plus conséquente en matière de volume et de coût », indique Laurent Guillaume, directeur d'environnement à la collectivité de Saint-Martin qui a dépensé quelque 350 000 euros pour assurer le ramassage des sargasses. Pour réduire ce coût et surtout l'impact de ces algues brunes, les autorités de la partie française prévoient de mettre en place des barrages sur deux sites.

Le premier site concerné sera le baie de Cul

l'embarcadère pour permettre aux passeurs et restaurateurs de Pinel de travailler malgré l'afflux des sargasses.

Le second site sera la baie de l'Embouchure. Il s'agit de bloquer l'entrée des algues dans l'étang et ainsi limiter la contamination de la mangrove ; leur ramassage dans ce milieu étant «plus difficile car ce sont des moyens de collectes délicats à mettre en œuvre manuellement ou mécaniquement » indique Florian Mioni en charge de l'eau biodiversité de la Deal\*.

Sur ces deux sites jugés stratégiques en termes économique et environnemental, les filets seront installés à proximité du littoral pour créer une déviation. «Le but est de laisser les algues s'échouer sur un trait de littoral auquel nous pouvons avoir accès pour les ramasser», explique Laurent Guillaume. Les mailles des filets seront rigides et laisseront le passage des animaux. Les filets doivent être fabriqués et le délai de production est estimé entre deux et trois mois. Ils seront ainsi posés dans la foulée.

«Ces mesures doivent répondre à l'urgence de l'été 2022 face à l'échouement massif des sargasses et du ramassage», déclare Fabien Sésé secrétaire général. «L'objectif est d'être prêts pour le démarrage de la prochaine saison», ajoute-t-il.

Le montant total de l'acquisition est de l'ordre de 55 000 euros. Quant au coût de fonctionnement et de maintenance, il est de 45 000 euros par an. L'Etat interviendra en soutien financier à la COM dans le cadre du plan national sargasses ; les enveloppes budgétaires ne sont toutefois pas encore définies, a indiqué le représentant de la préfecture.

\*DEAL : Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

